

## Laval



### Retour d'expérience d'un dispositif d'intrating

**Département :**  
53 – Mayenne

**Intercommunalité :**  
Laval Agglomération

**Commune :**  
Laval

**Nombre d'habitants :**  
49 617 (INSEE 2020)



2023-24 –Isolation Thermique par l'Extérieur de l'école Jules Verne

#### Budget communal 2023



- 99M€ total dont
- 28M€ investissement

#### Budget énergétique 2023



- 3 104 313M€
- Soit 3,1% du budget global

#### Part de l'énergie par habitant



- 62,6 €/habitant

**2023 – lancement de deux dispositifs d'intrating**

bâtiments

- 700 890€ HT dédiés aux actions de performance énergétique
- 52 586€ par an de dépenses évitées.

**Objectifs à horizon 2023-2024**

éclairage public

- 1 761 832€ HT pour 100% d'éclairage led
- 224 228€ par an de dépenses évitées.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 1 Démarche

### **Initialisation de la démarche d'intracting**

Laval, préfecture de la Mayenne est une communauté d'agglomération de l'Ouest de la France en climat tempéré océanique. Avec une population de 49 617 habitants, elle est considérée comme ville de densité intermédiaire, au sens de [la grille communale de densité de l'Insee](#).

Dans un contexte de contrainte budgétaire, les collectivités doivent être en mesure de contrôler au plus près leurs dépenses.

Dans cette configuration, la recherche d'économies financières est essentielle. Le poste « Energie », deuxième poste des dépenses après les salaires, s'est retrouvé en priorité dans les réflexions immobilières (cessions possibles de bâtiments, rénovation énergétique du parc ou efficacité de l'éclairage public).

Laval a bénéficié en 2021 du programme « 1000 écoles » pour les villes lauréates du plan

d'investissement d'[Action Coeur de Ville](#). Ce programme, prémisses d'EduRénov, a été lancé dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts et a permis le financement d'audits pour une série de bâtiments d'écoles et d'équipements associés (bibliothèque, gymnase...).

Dans le même temps, l'élu référent qui était tout à la fois délégué aux Finances et au Patrimoine Foncier et Immobilier a pris connaissance du dispositif grâce aux premiers retours d'expérience. A partir de 2022, des réflexions sont menées d'abord pour les bâtiments publics mais aussi très vite sur l'éclairage public (dans le cadre du plan de sobriété et de la massification de la réduction des consommations).

Ce sont finalement deux conventions qui sont signées avec la Banque des Territoires pour :

- 700 000€ de travaux sur les bâtiments ;
- 1 761 000€ de travaux sur l'éclairage public.

### **De la nécessité d'avoir un SDE**

Pour la collectivité, l'ambition était aussi et surtout de lancer la rédaction d'un [schéma directeur énergétique \(SDE\)](#) sur le patrimoine bâti. En l'absence d'un tel document, la difficulté principale rencontrée lors du premier conventionnement a été de repérer des actions de rénovation énergétique sans stratégie préalablement définie.

Ces actions identifiées s'inscriront dans le futur SDE à savoir:

- le remplacement d'éclairage ;
- le remplacement des équipements de chauffage en fin de vie ;
- des actions à destination des bâtiments inscrits dans des secteurs de renouvellement urbain.

Le SDE qui sera finalisé en décembre 2024 permettra de construire une programmation pluriannuelle d'investissement

### **Le regard de la Banque des Territoires**

Comme pour un certain nombre de collectivités ligériennes (La Flèche ou Sablé sur Sarthe par exemple), l'entrée de Laval dans le dispositif d'Intracting de la Banque des Territoires s'est fait à l'occasion de rencontres autour du plan d'investissement d'Action Coeur de Ville (ACV). Les

thématisques qui définissent ACV (l'habitat et les équipements publics notamment) représentent une bonne porte d'entrée pour faire naître des discussions sur les questions de consommation et de sobriété énergétiques, tant du point de vue de l'habitant que de la collectivité.

## 2 Organisation

### **Pilotage du fonds**

*Le fonds intracting de la Banque des Territoires est une avance remboursable rendue possible par les économies financières issues des économies d'énergie réalisées grâce aux actions de performance énergétiques (travaux sur l'enveloppe et les équipements, notamment).*

Pour la commune de Laval, le **pilotage du Fonds** est assuré **conjointement** par la DGA des « Transitions écologiques au quotidien », par la **Direction administrative et financière** et par la **Direction du département transitions énergétiques**.

Ce département regroupant la Direction climat & énergies et la Direction des bâtiments durables a été créé en 2023. Un Manager des fluides a été recruté en novembre pour, notamment, assurer le suivi des consommations.

Cette nouvelle structuration et le renforcement en effectif permet de mettre en œuvre de nouvelles transversalités avec l'ensemble des autres secteurs de la collectivité afin que chaque politique publique intègre un volet transition énergétique. Les actions qui découlent de la stratégie énergétique construite en collaboration avec la Direction climat et énergies et la Direction administrative et financière sont arrêtées par le directeur du département. Après accord des élus, leur mise en œuvre relève de la Direction des bâtiments durables.

### **Décision budgétaire**

Des comités de suivi du budget se réunissent 3 à 4 fois par an et sont pilotés par l'élu en charge des bâtiments et des finances et toutes les directions thématiques y participent.

Les projets retenus y sont présentés, suivis et évalués tout au long de l'année.

Le comité est l'instance permettant de prioriser les projets grâce à des échanges nourris entre élus et techniciens, à la fois sur les volets techniques et financiers. C'est aussi un lieu de diffusion de l'information relative à l'intracting et de sensibilisation des élus et des services de la ville.

### **Suivi et contrôle du dispositif**

La construction d'outils de suivi et d'indicateurs visant à évaluer les consommations et les dépenses évitées ont permis de renforcer la coopération entre les équipes de l'« Énergie » et celles des « Finances ».

Des fiches spécifiques à l'intracting sont construites pour suivre et quantifier les dépenses évitées, et

ainsi caractériser (mesurer) les budgets devant alimenter annuellement le fonds intracting. Elles permettent la traçabilité des actions et l'identification des ressources à mobiliser pour mener à bien les actions fléchées.

Ces fiches sont produites pour tous les nouveaux projets bénéficiant du fonds.



## Schéma d'organisation du suivi de la rénovation énergétique et de son financement

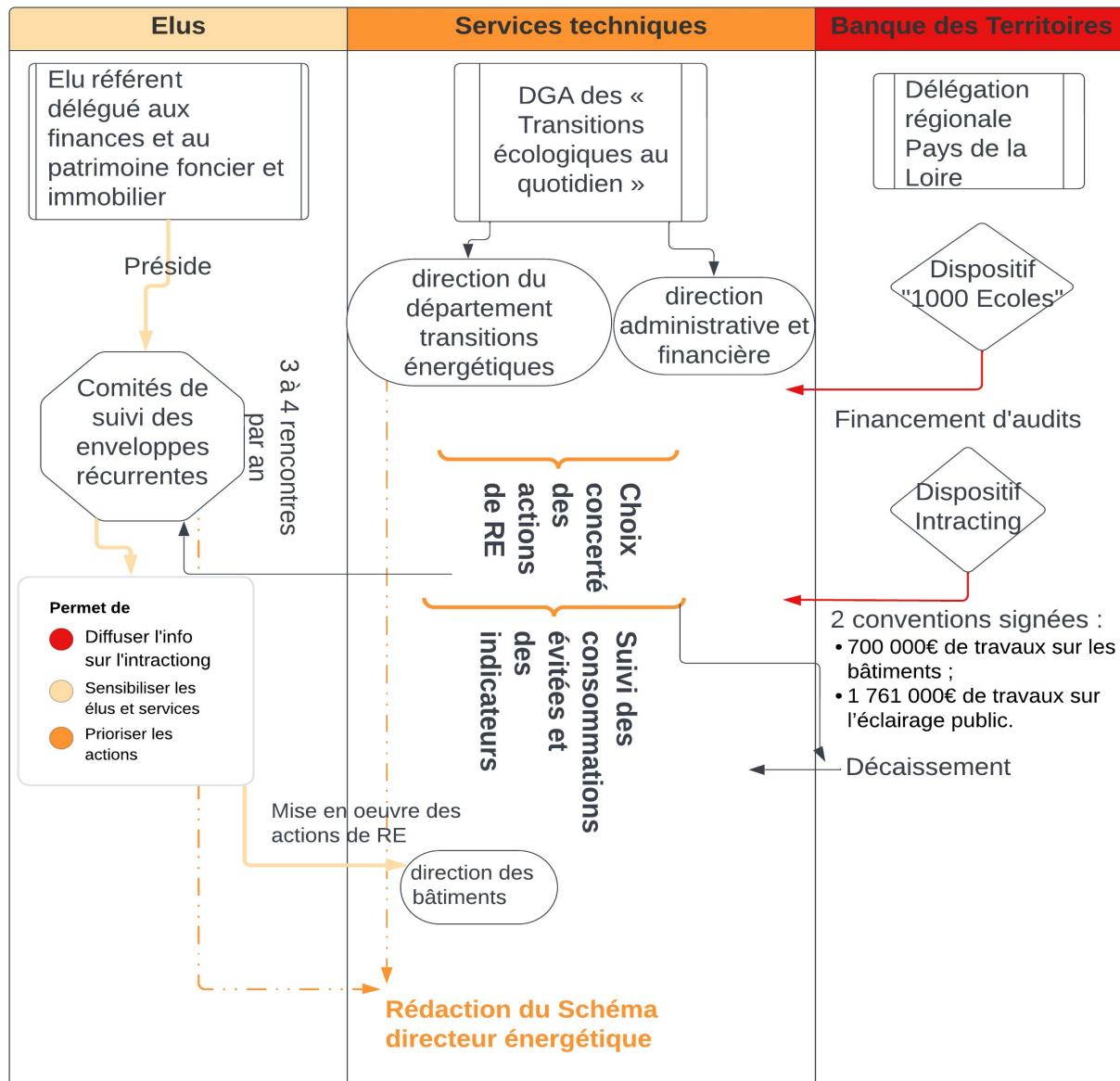


Figure 2

### 3 Bilan global

#### Quelques chiffres

Pour rappel, ce sont deux conventions qui sont signées pour :

- 700 000€ de travaux sur les bâtiments ;
- 1 761 000€ de travaux sur l'éclairage public.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Initialement, les actions relatives aux bâtiments devaient être menées en 2023. Certaines actions ont pris un peu de retard et ne seront achevées qu'en 2024. Deux raisons expliquent ces délais : les difficultés d'approvisionnement du matériel spécifique et un plan charge déjà très élevé pour les entreprises de construction en 2023.

### ***Impact sur la capacité d'action de la collectivité***

La question de l'efficacité énergétique et de la rénovation énergétique n'est pas née avec la découverte de l'intrating. Depuis de nombreuses années, ces thématiques étaient embarquées à

En 2022 avant l'intrating seul 25% du parc de l'éclairage public avait muté vers les LED, en 2024, 100% du parc sera renouvelé. Cette mutation réduira de 53 % les consommations électriques liées à l'éclairage public, ce qui correspond à une économie de 2,8 millions d'euros en 11 ans.

### ***Impact sur les relations entre les services***

Le dispositif intrating a représenté une opportunité de mieux structurer les relations entre les services techniques bâtiment/énergie et les services financiers même si des habitudes de travail pré-existaient. Des améliorations sont encore attendues, notamment sur les outils de suivi, grâce au recrutement du manager des fluides.

Points positifs relevés par le Directeur du Département transitions énergétiques :

l'occasion des projets de réhabilitations lourdes de bâtiments. La collectivité avait cependant besoin d'un « coup de boost » pour aller plus loin et plus vite. L'intrating a donné cet essor à la recherche de performance énergétique.

- ✓ « L'aspect dopant de l'intrating a été très bien accueilli par les collègues. Le parc était vaste et vétuste, et les gains ont été rapidement appréciés ».
- ✓ « Cette expérience a permis d'engager une réflexion pour disposer d'un outil financier en interne permettant de booster la stratégie énergétique de la collectivité et d'accélérer le déploiement de nos productions EnR ».

## **4 Facteurs de facilitation**

L'exercice lavallois d'Intrating a bénéficié très tôt d'un portage politique fort. L'élu référent était à la fois délégué aux Finances et au Patrimoine Foncier et Immobilier. Avec les « deux casquettes », il a pu appréhender l'intérêt d'un dispositif de financement de la rénovation énergétique.

En plus du portage politique, le portage technique par l'ancien directeur des bâtiments devenu directeur du Département transitions énergétiques a été un atout. Sa bonne connaissance du parc immobilier a permis la production rapide d'un premier plan d'actions sans avoir à attendre l'élaboration du schéma directeur énergétique.

### ***Du point de vue de la Banque des Territoires***

La collectivité doit être en capacité de réaliser les travaux dans le calendrier prévu par la convention. Ces travaux doivent être en cohérence avec le calendrier déjà prévu par le plan pluriannuel d'investissement.

Pierre fondatrice d'une politique de transition énergétique, le **schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie** permet de connaître son patrimoine et de savoir ce qu'on veut en faire. Il permet d'identifier ce que l'on veut vendre, démolir, reconstruire, réhabiliter, rénover énergétiquement.

## 5 Points de vigilance

### Difficultés rencontrées

Le service financier de la collectivité n'a pas rencontré de difficulté comptable ou budgétaire.

### Du point de vue de la Banque des Territoires

Quelques aléas potentiels sont à prendre en compte :

- Des travaux qui pourraient être plus onéreux que prévus (on ne maîtrise pas le résultat

des marchés publics en cette période post COVID).

- Une qualité des travaux (compétence des entreprises et de la maîtrise d'œuvre) qui ne serait pas au rendez-vous et ne permettrait pas d'atteindre les objectifs.
- Des audits qui seraient insuffisants pour bien définir les caractéristiques du bâti.
- Des bâtiments qui seraient sous-utilisés.

### Pistes d'évolution

En 2024, le dispositif Intracting est basé sur le prêt de la Banque des Territoires qui a permis de démarrer l'action, d'impulser la dynamique, de passer les messages auprès de tous les acteurs.

L'objectif à venir est la pérennisation du dispositif par la constitution d'un budget propre annuellement enrichi par diverses ressources, tout en se conservant la possibilité d'avoir accès à de nouveaux prêts avec la Banque des Territoires.

*L'ambition des années à venir est la rédaction d'une charte des bâtiments durables qui, pour chaque rénovation d'ampleur, vienne sanctuariser les ambitions de transition énergétique et son enveloppe financière.*

**Laval : Retour d'expérience d'un dispositif d'intracting – Rédactrice : Céline LEMASSON / Cerema – Mars 2024**

Tous nos remerciements à Antoine CAPLAN, Adjoint Ville de Laval en charge des Finances, de l'Attractivité Commerciale et du Budget Participatif, Isabelle EYMON, Adjointe Ville de Laval en charge de la Transition Environnementale et de l'Ecologie Urbaine, Guillaume AGOSTINO, Conseiller Ville de Laval en charge de la Voirie et de l'Eclairage Public, aux services de la DGA Transitions Ecologiques Au Quotidien Ville de Laval / Laval Agglomération et Olivier MOREAU de la Banque des Territoires des Pays de la Loire.

